

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° II-CF1831

présenté par

M. Lahais, rapporteur, Mme Sas, rapporteure Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Autain,  
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,  
M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,  
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-  
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,  
M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et  
Mme Voynet

-----

### ARTICLE 42

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	5 126 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	5 126 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 126 000</b>	<b>5 126 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En avril 2024, une mission "Adaptation" a été créée mise en place pour faciliter le recours par les collectivités territoriales à l'expertise de l'Ademe, de l'ANCT, du Cerema, de Météo France, de l'Office français de la biodiversité et des agences de l'eau. Toutefois, à ce jour, la mission ne dispose pas de suffisamment de moyens. Par ailleurs, elle n'inclut pas certains opérateurs qui ont un rôle important dans l'adaptation au changement climatique et dont les actions peuvent bénéficier, directement ou indirectement, aux collectivités territoriales. Il s'agit notamment des parcs nationaux. Les moyens dont ils disposent ont été réduits. Ainsi, les autorisations d'engagement pour les parcs nationaux ouvertes par la loi de finances pour 2024 étaient de 9 865 000 euros et tombent à 4 739 000 euros dans le projet de loi de finances pour 2025.

C'est pourquoi le présent amendement propose d'augmenter de 5 126 000 euros la subvention à cet organisme qui est portée par l'action 7 "Gestion des milieux et biodiversité" du programme 113 *Paysages, eau et biodiversité*. Cet amendement propose donc d'augmenter de cette somme les crédits de cette action et, en compensation, il réduit de la même somme l'action 7 "Pilotage, support, audit et évaluations" du programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables*.

Néanmoins l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ces programmes et les auteurs de cet amendement appellent le Gouvernement à lever le gage en séance publique.